



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2025

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Rémy CHABANAT, Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Héloïse FERRIER, Véronique SAUZEDDE

Ont donné procuration :

Laurent SERIER à Laurent DOLCEMASCOLO

Sophie CARRE à Anthony BOURBONNAUX

Stéphanie YVERNAULT à Véronique SAUZEDDE

Absent : Nicole MARQUES, Céline DESSIMOND

Secrétaire de séance : Grégory COINTE

DELIBERATION

Syndicat Dore Allier : Convention de constitution d'un groupement de commande pour les travaux d'eau potable
N°2025/09/51

Objet : Autres Domaines de compétences des communes

Madame le Maire expose au conseil municipal, les travaux d'assainissement de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales T4.

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'en concordance de ces travaux, des travaux sur les réseaux d'eau sont nécessaires et doivent être effectués par le Syndicat d'eaux Dore allier et qu'en conséquence il y aurait lieu de signer une convention constitutive d'un groupement de commande entre la commune et le syndicat d'eaux Dore Allier.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement. Le coordinateur du présent groupement est assuré par la Commune d'Orléat.

Madame le Maire donne lecture de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

AR Prefecture

063-216302653-20250929-20250954-DE
Reçu le 03/10/2025



- approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Commune d'Orléat coordonnateur du groupement.
- autorise Madame le Maire à signer la convention au nom de la commune.

*Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois
et an ci-dessus, au registre sont les signatures.*

Fait à Orléat, le 29 septembre 2025

Le Maire

Elisabeth BRUSSAT

Le secrétaire

Grégory COINTE

AR Prefecture

063-216302653-20250929-20250954-DE
Reçu le 03/10/2025